

MOBILISATION de VOTRE COMPTE PERSONNEL de FORMATION Année universitaire 2024/2025

Dans le cas d'un paiement à titre individuel¹ pour les personnes ne souhaitant ou ne pouvant pas utiliser leur compte personnel de formation, merci de nous consulter

La mobilisation du Compte Personnel de Formation s'effectue en trois étapes, après avoir contacté le Service de la Formation Continue et de l'Alternance et avoir reçu un avis pédagogique favorable à une formation éligible au CPF.

Étape ①

Demandez votre inscription à la session de formation :

Accédez via le lien internet indiqué dans l'article 6 du contrat de formation que vous aurez reçu du SFCA et effectuez votre demande d'inscription à la session de formation.

Pour une formation en blocs de compétences / Diplôme d'Université, veuillez également consulter la page 2 ci-après svp

Étape ②

Validation de la demande par l'Université de Perpignan :

Nous recevons automatiquement un mail nous informant de votre demande d'inscription que nous validerons.

Étape ③

Confirmez votre décision de formation :

Suite à notre validation, vous devrez retourner sur votre compte CPF afin de confirmer votre décision (section "mes dossiers de formation").

Un **délai de rétractation de 11 jours** doit être respecté au niveau de l'étape 3.

Cela implique une entrée en formation sur le compte personnel de formation décalée par rapport au début réel de la formation, sans impact sur votre parcours de formation à l'université et les validations pédagogiques y afférentes.

¹ En vertu des articles L6353-3 et Article L6353-6 du code du travail, lorsqu'une personne physique entreprend une formation, à titre individuel et à ses frais, il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Diplôme d'Université - Analyste Vidéo

Bloc #2 de
Compétences
Licence STAPS :
entraînement
sportif

La formation au Diplôme d'Université Analyste Vidéo permet également de valider le Bloc #2 de la Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif.

Pour mobiliser votre CPF sur ce bloc de compétences, suivre le lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP35946_BC02_DU_AV/19660437500010_RNCP35946_BC02_DU_AV

Diplôme d'Université - Techniques de récupération et Micronutrition du Sportif (TRMS)

Bloc #10 de
Compétences
Licence STAPS :
entraînement
sportif

La formation au Diplôme d'Université Techniques de récupération et Micronutrition du Sportif permet également de valider le Bloc #10 de la Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : entraînement sportif.

Pour mobiliser votre CPF sur ce bloc de compétences, suivre le lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_L3_STAPS_RNCP_E_S/19660437500010_RNCP35946BC10

Diplôme d'Université - DATAS

Bloc #1 et #5 de
Compétences
Master STAPS :
entraînement et
optimisation de
la performance
sportive

La formation au Diplôme d'Université DATAS permet également de valider les Blocs #1 et #5 du Master STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive.

Pour mobiliser votre CPF sur ces deux blocs de compétences, suivre successivement les liens :

Bloc #1 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP32169_BC01_DU_DATAS/19660437500010_RNCP32169_BC01_DU_DATAS

Bloc #5 : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/19660437500010_RNCP32169_BC05_DU_DATAS/19660437500010_RNCP32169_BC05_DU_DATAS

Attention, la formation associée ne permet pas de mobiliser un seul bloc de compétences.

Bloc de
Compétences
du Master
Management et
Administration
des entreprises

Diplôme d'Université - Marketing Digital

Informations disponibles à l'automne 2024